

# LETTRE D'INFORMATION

À DESTINATION DES DIRECTRICES ET DIRECTEURS  
D'ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE DU BAS-RHIN

## FIL ROUGE #17

### Lettre d'information et d'échanges de pratiques

Le 1<sup>er</sup> décembre 2020

Depuis le samedi 28 novembre, les commerces culturels (librairies, disquaires, galeries d'art, magasins d'instruments de musique) ont rouvert et les bibliothèques et les archives sont à nouveau accessibles au public. Cependant, le décret [2020-1454](#) publié au Journal officiel n'autorise pas encore l'ouverture des bâtiments aux élèves inscrits en 1<sup>ers</sup> et 2<sup>èmes</sup> cycles dans les établissements d'enseignement artistique.

Le 13 novembre dernier, le Ministère de la Culture avait organisé une visio-conférence afin de recueillir des observations et retours de terrain des organisations représentatives de l'enseignement et de la pratique artistiques et d'élus politiques (FUSE, la FNAPEC, le SPEDIC, la CMF, la FFEA, l'ANPAD, la FNCC et la ville de Paris.) Conservatoires de France y a évoqué la difficulté à comprendre un accueil partiel des élèves compte tenu des protocoles sanitaires pour l'enseignement artistique spécialisé souvent bien plus stricts que ceux mis en place dans l'Education nationale.

Une proposition consistant à imaginer rapidement des modalités d'accueil permettant à tous les publics d'élèves de venir prendre une partie au moins de leurs cours en présentiel a ainsi été faite.

Certains d'entre vous ont aussi sollicité les députés en proposant des modalités d'accueil permettant à tous les publics d'élèves de venir prendre une partie au moins de leurs cours en présentiel. Une lettre signée d'une petite trentaine de députés a été adressée le 20 novembre au Président Macron.

Finalement, ce ne sera qu'à partir du 15 décembre, sous réserve de l'évolution positive de la situation sanitaire, que les conservatoires pourraient rouvrir, ainsi que les musées, les cinémas, les salles de théâtre.

Nous restons à votre écoute. N'hésitez pas à poser vos questions par mail à [martine.fleith@bas-rhin.fr](mailto:martine.fleith@bas-rhin.fr)  
ou par téléphone au 06 34 40 87 98

## DOSSIERS DE RENSEIGNEMENT

Le 16 octobre dernier, la version informatique en format Word du dossier de renseignements de votre établissement d'enseignement artistique vous a été adressée par mail.

Cet envoi ne sera pas doublé d'un courrier en version papier.

Nous vous rappelons que la date de retour des premières fiches est fixée au 15 décembre 2020 !

Libre à vous d'utiliser la version papier ou informatique pour le retour de documents.

Pour rappel : Les adresses mail ...@adiam67.com ne sont plus opérationnelles !  
Merci de bien vouloir envoyer vos courriels à ...@bas-rhin.fr

## LES PROGRAMMES DE LA PHILHARMONIE ACCESSIBLES VIA LA BDBR

La Bibliothèque départementale du Bas-Rhin a mis en place une nouvelle ressource numérique sur sa plateforme.

Pour accéder au service, il suffit de :

- passer par le portail de la BDBR <http://biblio.bas-rhin.fr/>
- se connecter, (pour cela l'inscription dans une médiathèque du réseau départemental et la validation de ce compte est nécessaire)
- se rendre dans la partie à droite au milieu de l'écran : « Médiathèque numériques » dans « Ressources numériques »
- choisir « accéder ». L'accès aux ressources de la Philharmonie se fait à partir de l'onglet « musique ».

## LES APPRENTISSAGES COLLECTIFS DE LA MUSIQUE colloque gratuit proposé par la Philharmonie de Paris Lundi 7 et mardi 8 décembre 2020



Lien d'inscription pour participer au colloque :

<https://philharmoniedeparis.fr/fr/activite/colloque/22547-apprentissages-collectifs-de-la-musique>

Les pédagogies qui font appel à la pratique collective dès les premières années des apprentissages musicaux sont aujourd'hui en pleine expansion dans notre pays. Une profusion d'initiatives en témoigne. Elles imprègnent progressivement les programmes des établissements d'enseignement spécialisé et se retrouvent dans d'autres cadres, comme des projets portés par les établissements publics ou des associations.

Sujet de ce colloque, les apprentissages collectifs sont abordés sous différents angles : pédagogie musicale, parcours et cursus, répertoires, évaluation, organisation territoriale et formation des musiciens-enseignants.

---

## Guide Culture et Handicap « Pour un enseignement artistique accessible - Danse, musique, théâtre (2020) »

Le guide a été mis en œuvre et réalisé par l'association MESH (Musique Et Situations de Handicap), avec la collaboration du Bureau des pratiques et de l'éducation artistiques et culturelles au sein de la Direction générale de la création artistique (DGCA) du Ministère de la Culture.

Il intègre la collection « Culture et Handicap » du Ministère de la Culture que coordonne le Département de l'éducation et du développement artistiques et culturels (DEDAC) au sein du Secrétariat général.

Il est téléchargeable en suivant ce lien :

<https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Developpement-culturel/Culture-et-handicap/Guides-pratiques/Pour-un-enseignement-artistique-accessible-20202>

**Nous vous souhaitons de joyeuses fêtes de fin d'année !**